

ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2025
DIR_25_32

OBJET : Virement de crédits n°1-2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 5217-10-6 ;

Vu la délibération n° 2025-2-9 du Conseil Municipal en date 01/04/2025 portant autorisation d'application de la fongibilité des crédits donnée au Maire pour l'exercice 2025 dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chaque section ;

Considérant que les crédits inscrits au chapitre 16 en dépenses de la section d'investissement n'ont été imputés que sur le compte 1641, pour rembourser les annuités d'emprunts en capital, et qu'il va manquer 0.01 euro pour réaliser une dernière échéance prévue le 25/12/2025 ;

Considérant que les crédits inscrits au chapitre 21 sont excédentaires par rapport à leur réalisation et qu'il y a lieu d'utiliser une partie de ces crédits pour combler le besoin identifié au chapitre 16 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Un virement de crédits est effectué du chapitre 21 au chapitre 16 tel que présenté dans le tableau annexé.

Article 2 : Conformément à l'article L 5217-10-6 du CGCT, il sera rendu compte de ce virement de crédits au prochain conseil municipal.

Article 3 : Le Maire et le comptable public assignataire de la commune de Saint-Martin-Boulogne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat.

Saint-Martin-Boulogne, le 19 décembre 2025

**Le Maire,
Raphaël JULES**

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 062-216207589-20251219-DIR_25_32-AR

Affiché le : 19 décembre 2025

Voies et délais de recours

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télerecours : <http://www.telerecours.fr>.

RECAPITULATIF DES VIEMENTS DE CREDITS

Organisme : SAINT-MARTIN-BOULOGNE

Budget : VILLE DE SAINT-MARTIN-BOULOGNE

Exercice : 2025

Tri : Imputation

Numéro : 1 Date de prise en compte

Fonction	Nature	Opération	Service	Dépenses	Recettes	Prévisions totales
01-Opérations non ventilables	1641-Emprunts en euros		O.N.A 086	0,01		297 534,38
312-Patrimoine	2138-Autres constructions			-0,01		8 874,99
	Total			0,00	0,00	306 409,37

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 062-216207589-20251219-DIR_25_32-AR

